

## **Motion sur le nombre de semestres de CRCT**

La section 27 du CNU s'est réunie les jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025 pour statuer sur l'attribution des Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT). Elle déplore que le nombre de semestres de CRCT alloués à la section soit si limité (22 semestres pour 99 demandés).

Le métier d'enseignant-e-chercheur·se ne se limite plus depuis des années aux seules fonctions d'enseignement et de recherche. Le poids des charges administratives n'a fait qu'augmenter, ce qui laisse de moins en moins de temps pour développer les missions de recherche. Les semestres de CRCT n'en sont que plus critiques pour les collègues et pour la sauvegarde d'une recherche de bon niveau.

Le mode de calcul du contingent de semestres accordés par le CNU est aberrant (40% du volume attribué par les établissements l'année précédente, ventilé ensuite en fonction de la taille de la section). Depuis ce mode de calcul (datant du passage aux responsabilités et compétences élargies par les établissements), nous constatons malheureusement une attribution locale restrictive qui se répercute nationalement sur le volume global de CRCT.

**Le CNU 27 s'indigne de l'insuffisance du nombre de semestres de CRCT à attribuer chaque année au niveau national et demande à ce qu'il soit revu à la hausse avec un mode de calcul approprié.**

*Motion votée le 18 avril 2025 par la section 27 du CNU, par vote en ligne.*

*Pour 77, contre 0, abstention 1.*